

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 2080-15 A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : T7C5-00TN-J00E-GE17

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résine

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
acide méthacrylique
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
mthacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	7534-94-3 231-403-1 607-134-00-4 01-2119886505-27	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 25 - < 30
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version 1.2 Date de révision: 06.01.2022 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 14.07.2021
 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

	01-2119490169-29		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1 248-666-3 01-2119490226-37	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
propénoates	72162-39-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Skin Corr. 1A; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 %	>= 3 - < 5
2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane	26741-53-7 247-952-5 -	Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone
Oxydes de métaux |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. |
|---------------------------|---|--|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---------------------|---|---|
| Précautions pour la | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts. |
|---------------------|---|---|

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout

ARALDITE® 2080-15 A

Version 1.2 Date de révision: 06.01.2022 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 14.07.2021
 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

conteneurs récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m ³ (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,3 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,9 mg/m ³
	Utilisation par les	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version 1.2 Date de révision: 06.01.2022 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 14.07.2021
 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

	consommateurs			
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,04 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,625 mg/kg
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,7 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,8 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	0,86 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version 1.2 Date de révision: 06.01.2022 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 14.07.2021
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

	rs		rs	rs	rs
	Consommateurs	Dermale		Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)		Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation		Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m3
	Travailleurs	Dermale		Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation		Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateurs	Dermale		Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]un décane	Travailleurs	Inhalation		Long terme - effets systémiques	2,75 mg/m3
	Travailleurs	Dermale		Long terme - effets systémiques	0,780 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation		Long terme - effets systémiques	0,680 mg/m3
	Consommateurs	Dermale		Long terme - effets systémiques	0,390 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)		Long terme - effets systémiques	0,390 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dioxyde de titane	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,193 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,482 mg/l
	Eau de mer	0,482 mg/l
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,79 mg/kg
	Sédiment marin	3,79 mg/kg
acide méthacrylique	Sol	0,476 mg/kg
	Eau douce	0,82 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version 1.2 Date de révision: 06.01.2022 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 14.07.2021
 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Eau douce	0,904 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0904 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,972 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	6,28 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	6,28 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,727 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version 1.2 Date de révision: 06.01.2022 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 14.07.2021
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	8,33 mg/kg
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Eau douce	0,068 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,048 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,056 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)- 2,4,8,10-tetraoxa-3,9- diphosphaspiro[5.5]undécane	Eau douce	0,002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,707 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	42 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	20000000 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	2000000 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	1 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 10 - 480 min

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate.
Appareils de protection respiratoires adéquats:
Respirateur avec un demi-masque
Type de Filtre recommandé:
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Filtre de type : Filtre de type A-P2 (vapeurs organiques, particules)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : pâte
- Couleur : blanc
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'éclair : 96,5 °C(1 013 hPa)
Méthode: ISO 2719, coupelle fermée
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,03 g/cm³ (25 °C)
Méthode: Evalué(e)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble, non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité
Viscosité, dynamique : 20 000 - 45 000 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereuxProduits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3 160 mg/kg
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5 564 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 000 mg/kg

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

cutanée

acide méthacrylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 959 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 6 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 mg/l

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****methacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau
BPL : oui

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau

propénoates:

Résultat : Irritation de la peau

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque de graves brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
BPL : oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : Autres lignes directrices

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : non

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Humain
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Provoque de graves brûlures.
BPL : oui

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque de graves brûlures.
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Pas d'irritation des yeux

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

propénoates:

Résultat : Irritation des yeux

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Méthode : Test de Draize
 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
 BPL : non

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce : Lapin
 Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
 Méthode : OCDE ligne directrice 405
 Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
 BPL : non

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin
 Evaluation : Pas d'irritation des yeux
 Méthode : OCDE ligne directrice 405
 Résultat : Pas d'irritation des yeux

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Espèce : Lapin
 Evaluation : Pas d'irritation des yeux
 Méthode : OCDE ligne directrice 405
 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Type de Test : Test de Maximalisation
 Voies d'exposition : Dermale
 Espèce : Cochon d'Inde
 Méthode : OCDE ligne directrice 406
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
 BPL : oui

Evaluation : Irritation légère de la peau

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Type de Test : Test de Buehler
 Espèce : Cochon d'Inde
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Espèce : Humain
 Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

acide méthacrylique:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Évaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du vinaigre")
Résultat: négatif

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

Durée d'exposition: 2 d
Dose: 500 - 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 2 h
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 6 h
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: non

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 75 mg/kg
Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 9 Months
Dose: ca 750 mg/kg
Résultat: négatif

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Durée d'exposition: 48 h
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité**Composants:****méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce : Souris
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 102 semaines
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 250 - 1000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 104 semaines
Dose : 6 - 2000 ppm
Fréquence du traitement : 7 quotidien
Résultat : négatif

acide méthacrylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 102 weeks
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
NOAEL : >= 2,05 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 451

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 102 weeks
Dose : ca. 2.05 and 4.1 mg/L
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
LOAEL : env. 2,05 mg/l
Méthode : OCDE ligne directrice 451

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction**Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 , 25, 100, 500 mg/

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 421
 BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Dose: 0, 25, 100, 500 mg/
 Fréquence du traitement: 7 jours
 Toxicité pour le développement: NOAEL: > 500 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 421
 BPL: oui

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
 Fertilité: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
 Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 416
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
 Voie d'application: Inhalation
 Toxicité maternelle générale: LOEL: 0,41 g/m3
 Tératogénicité: NOAEC F1: 8,3
 Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 8,3
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Lapin
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

kg
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 Poids corporel
 mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données
 de substances similaires.

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Méthode: OCDE ligne directrice 416

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /
 kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
 Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel
 mg / kg
 Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg
 Symptômes: Perte de poids corporel
 Méthode: OCDE ligne directrice 416
 BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
 Espèce: Rat, femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm
 Durée d'un traitement unique: 14 d
 Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm
 Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm
 Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
 précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal
 Espèce: Lapin, mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme
 Durée d'un traitement unique: 23 d
 Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /
 kg
 Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 25/100/500 mg/kg bw/day
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 7 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 240 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 800 Poids corporel mg / kg
Organes cibles: rate, Reins

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****acide méthacrylique:**

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 25 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Nombre d'expositions : 7 days a week
Dose : 0, 25, 100, 500 mg/k
Méthode : Toxicité subchronique
BPL : oui
Organes cibles : Reins, Foie

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Espèce : Rat
NOAEL : 0,5 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 21 d

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 176 h
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 0, 30, 100, 300, 1000 mg/kg bw
Méthode : OCDE ligne directrice 422

acide méthacrylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 352 - 1232 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 90 d
Nombre d'expositions : 6 h
Dose : 70/352/1232 mg/m³
Période d'observation ultérieure : 5 days/week
Méthode : OCDE ligne directrice 413
BPL : oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : daily
Dose : 100/300/600/1000 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 407
BPL : oui
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Cochon, mâle et femelle
NOAEL : >= 61 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : daily
Méthode : Toxicité chronique

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 55 - 71 mg/kg/d
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 160 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subchronique

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

NOEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	28 d
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	0, 100, 300, or 1000 MKD
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
BPL	:	oui
Organes cibles	:	Reins, Estomac

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****mthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,57 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,66 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,233 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 380 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 836 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 400 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 24,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 493 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 143 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 97,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 45,2 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

acide méthacrylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
BPL: oui
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1300
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l
Durée d'exposition: 16,5 h

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 53 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données
de substances similaires.

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,199 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,48 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,24 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Toxicité pour les microorganismes : CE50r (boue activée): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

NOEC: >= 23,8 mg/l
Durée d'exposition: 70 d
Espèce: Poisson
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 0,096 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,069 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphospha Spiro[5.5]undécane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 70,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 97 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau de mer
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons : NOEC: 50 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	06.01.2022	400000010906	14.07.2021
			Date de la première version publiée:
			10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 96 hrs
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 68 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

mthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 310
BPL: oui

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 92 - 100 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 73,3 d (40 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: Pas d'information disponible.

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 38,2 d (40 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: Pas d'information disponible.

acide méthacrylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 3 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 18 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 1,5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 31 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 10 %
Durée d'exposition: 28 d**Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 54,6 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91,8 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,42 (25 °C)
pH: 5,9 - 6,1**acide méthacrylique:**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)
pH: 2,2**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 28 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1 800
Méthode: Essai en dynamiqueCoefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 5,2**3,9-bis(2,4-di-tert-butylphénoxy)-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane:**

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 164

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 10,9 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 8183

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation
d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de
préoccupantes candidates en vue d'une autorisation substances extrêmement
(Article 59). préoccupantes (Règlement (CE) No
1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 36
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 1436
protection de l'environnement

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2080-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2021
1.2	06.01.2022	400000010906	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 01.02.2022

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.